

# **Grève et manifestation du jeudi 19 janvier 2023**

10h place Jean Jaurès à TROYES,  
14h devant la bourse du travail à ROMILLY,  
15h30 place de la mairie à BAR SUR AUBE

## **Précisions indispensables sur la caisse de grève :**

À titre exceptionnel, compte tenu du contexte, le Comité de gestion du Fond de grève a décidé :

Le comité de gestion s'est réuni après la Commission exécutive confédérale. Il a décidé que pour l'appel à la grève à partir du 19 janvier, il n'y aura pas de jour de carence pour l'indemnisation des journées de grève dont le montant de l'indemnisation sera de 30€ par jour de grève.

**Après vérification auprès de la Trésorerie confédérale, cela signifie que pour cette mobilisation sur les retraites, l'indemnisation débute au 1<sup>er</sup> jour de grève (y compris s'il n'y a qu'un jour de grève : c'est le minimum).**

## **Modalités pratiques :**

La demande doit être accompagnée des bulletins de salaire justifiant les retraits et le nombre de jours de grève réalisé par chaque adhérent concerné. Le cas échéant, le Trésorier confédéral peut demander copie de l'accord de cessation de conflit.

Il faudra donc transmettre à l'Ud la liste des adhérents concernés, avec une copie de la carte syndicale 2022 et des bulletins de salaire.

Bon courage à toutes et tous.